

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

De: Caroline Hardy [chardy@minearnaud.com]
Envoyé: 22 octobre 2013 14:11
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Cc: François Biron
Objet: Demande DQ42
Pièces jointes: DQ42-Reponse MA_oct2013.pdf

Bonjour Mme Poliquin,

Vous trouverez ci-joint les réponses à la demande DQ42.

Salutations,

Caroline Hardy, ing.

Directrice Environnement/Environmental Director



Mine Arnaud

555 Boul René Lévesque O,
Suite 500
Montréal, Québec H2Z-1B1
Montréal Office : (514) 397-9191 ext : 1207
chardy@minearnaud.com

Objet : Question de la commission du BAPE du 17 octobre concernant le projet Mine Arnaud – Courriel du BAPE daté du 17 octobre 2013 (DQ42)

- Dans l'étude d'impact volume 1 - rapport principal, la carte 5.2.1 détaille le Plan d'aménagement général des principales infrastructures prévues. Spécifiquement, six évacuateurs de crues y sont illustrés.

1. Dans quelles circonstances ces évacuateurs seraient-ils utilisés?

Réponse :

Ces évacuateurs de crues, tel que stipulés à la Directive 019, sont aménagés afin de pouvoir évacuer de façon sécuritaire la crue de projet maximale probable (récurrence 1 :100 ans), tout en évitant que l'intégrité de l'ouvrage de rétention soit affectée. Dans la situation improbable où il y aurait déversement, l'eau serait récupérée dans les fossés situés en périphérie du parc à résidus et pompée dans un endroit permettant d'accueillir ce surplus d'eau.

2. Est-ce que ces eaux pourraient être pompées vers le bassin d'accumulation ? Sinon, veuillez justifier.

Réponse :

Oui.

3. Veuillez fournir, selon les diverses circonstances, le volume d'eau qui pourrait être rejeté par chacun des évacuateurs de crue.

Réponse :

La conception des ouvrages tient compte de plusieurs facteurs afin d'éviter ces situations. Par conséquent, le volume qui pourrait être rejeté via les évacuateurs de crue est actuellement considéré nul.

- Dans le document de réponses aux questions et commentaires du MDDEP, complément no 4, volume 1, la carte 4 de l'annexe 7 du Plan de gestion de l'eau du site montre les stations de pompage devant servir de points d'accumulation et d'échantillonnage des eaux de manière à suivre leur qualité. Il y est mentionné que celles-ci seraient acheminées au réseau hydrographique de surface si elles respectaient les normes ou les OER.

1. Pour les puisards 1 à 8, quel serait les volumes déversés sur une base quotidienne?

Réponse :

Suite à des discussions avec les autorités après le dépôt du complément No.4, il a été décidé que même si cette eau respectait les OER, elle serait considérée, comme un effluent. Ainsi, il a été convenu que toute l'eau serait redirigée au bassin d'accumulation et qu'il n'y aurait pas de rejet au réseau hydrographique de surface et que le ruisseau Clet serait le seul effluent.

2. Veuillez identifier le nom du cours d'eau servant de point de rejet.

Réponse :

Voir réponses du premier point.

No de Puisard	Point de rejet	Volumes
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

- Sur la photo-simulation no 2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 15 (*RIMG0228_A15_avec_annotations_2013_09_18*), à l'endroit où est inscrite l'annotation «fosse»,
 - Quelle est la hauteur de la butte-écran à cet endroit?
Réponse : 40-45m, hauteur finale
 - Se prolonge-t-elle vers l'est?
Réponse : Non
 - Contourne-t-elle la fosse à l'est?
Réponse : Non

- Sur la photo-simulation no 2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 5 (RIMG0228_A05_avec_annotions_2013_09_18) l'accumulation du minerai basse teneur, avec une hauteur maximale de 55m à une altitude de 120m, est visible.

- Quelle serait la hauteur de la halde à stériles à l'an 15?

Réponse : 27 m de hauteur pour une altitude de 112 m.

- Pourquoi la halde à stériles n'est elle pas visible sur la photo-simulation no 2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 15 (RIMG0228_A15_avec_annotions_2013_09_18)?

Réponse : Caché derrière la pile de minerai basse teneur avec l'angle de l'observateur plus bas.

- Pourquoi la halde à stériles, dont la hauteur maximale à l'an 28, atteindrait 100m à une l'altitude de 170m, n'est pas visible sur la photo-simulation no2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 28 (RIMG0228_A28_2013_09_18)?

Réponse : Du minerai basse teneur, qui était considéré comme du stérile avant la plus récente étude de préfaisabilité, sera placé dans l'aire d'accumulation du minerai basse teneur. De ce fait, il y aura moins de stérile que prévu dans l'aire d'accumulation de ce dernier. À l'an 28, cette pile aura donc une altitude maximale de 140 m et avec l'angle d'observation plus bas ainsi que la crête de roc (où se trouvent les lignes électriques de haut voltage) qui se trouve devant, on ne voit pas la pile de stérile.

- Pourquoi la halde à stériles n'est elle pas visible sur la photo-simulation no 6 avec contrastes accentués des composantes du projet. De la Pointe de Uashat – années 15 et 28?

Réponse : Pour l'année 15, elle est cachée derrière la pile de minerai basse teneur avec l'angle de l'observateur plus bas. Du minerai basse teneur, qui était considéré comme du stérile avant la plus récente étude de préfaisabilité, sera placé dans l'aire d'accumulation du minerai basse teneur. De ce fait, il y aura moins de stérile que prévu dans l'aire d'accumulation de ce dernier. À l'an 28, cette pile aura donc une altitude maximale de 140 m et avec l'angle d'observation plus bas ainsi que la crête de roc (où se trouvent les lignes électriques de haut voltage) qui se trouve devant, on ne voit pas la pile de stérile.

